

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020**

**Séance du 21 octobre 2020**

**CD20201021\_44  
id. 5374**

*Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 16.*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL*

*Sont représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**TARN-ET-GARONNE TOURISME - AVENANT À L'ANNEXE FINANCIÈRE  
2020 DE LA CONVENTION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU  
TOURISME**

Le Département confie, via une convention renouvelée tous les 3 ans, à son agence "Tarn-et-Garonne Tourisme", un programme annuel d'objectifs et d'actions présenté chaque année au budget primitif sous forme d'annexe financière à la convention, faisant apparaître les actions financées dans le cadre de la promotion départementale.

Or en 2020, la crise sanitaire a largement impacté le fonctionnement de "Tarn-et-Garonne Tourisme" sur les missions de promotion du Département, perturbant l'organisation de différentes actions programmées. Ainsi, plusieurs salons et événements accueillant un large public, ont dû être annulés compte tenu de l'impossibilité de répondre aux consignes de distanciation sociale en vigueur, tant au plan national qu'international.

En conséquence, dès la période de confinement, « Tarn-et-Garonne Tourisme » s'est mobilisé pour élaborer un plan de relance pour le tourisme en Tarn-et-Garonne qui s'adosse à des actions de promotion visant à conforter la notoriété et l'attractivité de la destination Tarn-et-Garonne sur les marchés de proximité et les bassins récurrents de clientèle.

Il s'agit d'un plan multi-canaux de promotion et communication, qui est financé sur une partie du budget des salons annulés pendant le confinement. Les dépenses faisant l'objet d'une réaffectation se situent sur les chapitres suivants :

- « Actions auprès du grand public » ; la somme de 30 800 € correspondant à trois salons annulés, est réaffectée à des campagnes de marketing dans la presse quotidienne régionale.

- « Actions en direction des professionnels » ; la somme de 850 € correspondant à l'annulation d'un salon, est redirigée sur un accueil presse fléchant les médias et influenceurs espagnols.

- « Actions de promotion et communication » ;

- au titre du soutien à la filière agro-alimentaire, le « bar à fruits » doté d'un budget de 10 000 €, est un outil de promotion des produits locaux mis en œuvre à l'occasion de salons. Ce dernier n'a pas pu être mis en œuvre au vu de l'annulation des salons. Ainsi, un budget de 8 238 € a été redirigé sur l'achat de pack « outils de communication » mettant en avant des produits agro-alimentaires du Tarn-et-Garonne.

- au vu de l'annulation de la 21<sup>ème</sup> édition des « marchés flottants » à Paris, évalué à 75 000 €, un budget d'un montant de 26 762 € a été réaffecté à des actions de promotion pour l'opération de la « pente d'eau de Montech » dans la perspective de la prochaine ouverture du site, sur des campagnes de promotions et pour une étude de

clientèle portée par l'agence de coopération interrégionale réseaux sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Ainsi, le budget global 2020 attribué à « Tarn-et-Garonne Tourisme » se voit diminué de 50 000 € au titre des actions de promotion départementale à mener.

L'ensemble des éléments présentés ci-avant dans l'avenant à l'annexe financière 2020 de la convention pour le développement d'une politique départementale du tourisme, se trouve en annexe de la présente délibération.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, tel que ci-annexé, l'avenant à l'annexe financière 2020 de la convention triennale pour le développement d'une politique départementale du tourisme conclue entre le Département et « Tarn-et-Garonne Tourisme » le 9 mai 2019 lequel procède à une réaffectation d'une partie du budget voté par l'Assemblée départementale lors du budget primitif 2020 suite aux modifications des actions induites par la crise sanitaire du covid-19 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC